



UNE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

- La franchise **Vol, Incendie, Dommages Tous Accidents** réduite de 10% par an et totalement supprimée à partir de la 6^{ème} année en cas d'absence de sinistre.
- Pas de franchise en cas de bris de glaces, après accord préalable de l'assureur.



UNE OFFRE DE QUALITÉ

Si, à la suite d'un sinistre garanti, vous décidez d'effectuer vos réparations dans le **réseau Mazda**, elles seront effectuées dans le **respect du savoir-faire Mazda** et avec des pièces d'origine Mazda garanties 1 an.



www.mazda.fr

Les garanties, services et modalités d'indemnisation s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions du contrat d'assurance « Mazda Assurance ». Ce document est à caractère publicitaire et ne se substitue pas au contrat d'assurance « Mazda Assurance ». MAZDA ASSURANCE est un Contrat d'assurance automobile souscrit auprès de Calypso Société anonyme au capital de 100 485 604 € entièrement versé. Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex – RCS Nanterre sous le numéro 403 205 065 – Entreprise régie par le Code des Assurances, présenté par AssurOne DM SAS, Société par Actions simplifiée (filiale d'AssurOne Group SAS) au Capital social de 40 000 € – BP 207 – 32 rue du 8 mai 1945 – 27502 Pont-Audemer Cedex – RCS Bernay 435 040 753 – immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 001 575 en tant que courtier en assurance (www.orias.fr). Mazda Automobiles France SAS au capital de 304.898,03 euros dont le siège social est sis 34, rue de la Croix de Fer, 78100 Saint-Germain-en-Laye, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 434 455 960, et immatriculée à l'ORIAS sous le numéro N° 140 06 145 en qualité de courtier en assurance (www.orias.fr).



MAZDA ASSURANCE



LES AVANTAGES MAZDA ASSURANCE



UNE OFFRE COMPLÈTE

Avec notre formule «**Tous risques**» vous bénéficiez d'une assurance vous permettant de rouler en toute sérénité :

Garantie du conducteur jusqu'à 250 000 € (en option), **Assistance disponible 24h/24 & 7j/7**, Véhicule de remplacement en cas d'immobilisation ou de vol de votre véhicule, panne 0 km, crevaison, erreur de carburant et perte des clés et la valeur d'achat* 12 mois.



SIMPLE ET EFFICACE

Pour obtenir votre devis, **contactez nos Conseillers** en ligne au **0978 978 115**, ils sont à votre service du lundi au samedi de 9h à 19h.

DES GARANTIES ADAPTÉES À VOS ATTENTES

DÉTAIL DES GARANTIES

GARANTIES	FORMULES		
	Tiers	Tiers +	Tous risques
RESPONSABILITÉ CIVILE	✓	✓	✓
GARANTIE DU CONDUCTEUR	250 000 € Avec seuil IP 15%	250 000 € Avec seuil IP 15%	250 000 € Avec seuil IP 15%
DÉFENSE PÉNALE & RECOURS SUITE À ACCIDENT	✓	✓	✓
VOL - INCENDIE - FORCES DE LA NATURE		✓	✓
BRIS DE GLACES		✓	✓
CATASTROPHES NATURELLES & TECHNOLOGIQUES		✓	✓
ATTENTATS ET ACTES DE TERRORISME		✓	✓
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS			✓
VALEUR D'ACHAT*			12 mois
ASSISTANCE			
FRANCHISE EN CAS DE PANNE	25 km	25 km	0 km
VÉHICULE DE REMPLACEMENT			
· PANNE	2 jours	2 jours	2 jours
· ACCIDENT	5 jours	5 jours	8 jours
· VOL	5 jours	5 jours	15 jours
CATÉGORIE DU VÉHICULE DE REMPLACEMENT	= maxi B	= maxi B	= maxi D
CREVAISON, ERREUR DE CARBURANT, PERTE DE CLÉS			✓

LES OPTIONS

TOUTES LES FORMULES



Garantie du conducteur
jusqu'à 1 000 000 €



Faible kilométrage
5000 ou 8000 Km

FORMULE TOUS RISQUES



Garantie contenu
1 000 €



Valeur d'achat*
extensible 24 ou 36 mois

* En cas de perte totale ou lorsque le montant des réparations est supérieur à la valeur à dire d'expert du véhicule avant le sinistre, vous êtes remboursé à hauteur de la valeur d'achat de votre véhicule, durant les 12/24/36 premiers mois à partir de la date du 1^{ère} mise en circulation, déduction faite des éventuelles franchises. Y compris remboursement du coût initial de la carte grise.